

**DISCUSSIONS STRUCTURÉES SUR LE COMMERCE ET LA
DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

RAPPORT RÉCAPITULATIF 2022¹

Table des matières

1 INTRODUCTION	2
2 MESURES CLIMATIQUES LIÉES AU COMMERCE	2
2.1 Intérêts et approche	3
2.2 Transparence et échange de données d'expérience	4
2.3 Tarification du carbone et tarification des émissions intrinsèques	4
2.4 Normes carbone et autres mesures climatiques liées au commerce	6
2.5 Contributions des parties prenantes	7
3 BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	7
3.1 Intérêts et approche	8
3.2 Action climatique	9
3.2.1 Énergies renouvelables	9
3.2.2 Mesures non tarifaires	10
3.3 Services	10
3.4 Contributions des parties prenantes	11
4 ÉCONOMIE CIRCULAIRE – CIRCULARITÉ	11
4.1 Intérêts et approche	12
4.2 Expériences dans le secteur privé	13
4.3 Transparence et partage de données d'expérience	13
4.4 Politiques liées au commerce	15
4.5 Contributions des parties prenantes	16
5 SUBVENTIONS	16
5.1 Intérêts et approche	17
5.2 Transparence et méthodes relatives aux données	18
5.3 Contributions des parties prenantes	20
6 AUTRES DISCUSSIONS TENUES DANS LE CADRE DES RÉUNIONS PLÉNIÈRES	20

¹ Le présent rapport récapitulatif, élaboré et distribué sous la responsabilité des Coordonnateurs des Discussions sur le commerce et la durabilité environnementale, contient un résumé non exhaustif des discussions tenues dans le cadre des réunions plénières et des réunions des groupes de travail informels en 2022.

1 INTRODUCTION

1.1. Après la publication de la Déclaration ministérielle établie dans le cadre des Discussions structurées (WT/MIN(21)/6/Rev.2) en décembre 2021, les coauteurs sont convenus, en février 2022, du plan de travail dans le cadre des Discussions structurées (INF/TE/SSD/W/17/Rev.1). Dans ce plan de travail, ils sont notamment convenus de faire avancer les travaux entre les réunions au sein de quatre groupes de travail informels consacrés aux mesures climatiques liées au commerce, aux biens et services environnementaux, à l'économie circulaire – la circularité, et aux subventions.² Les Discussions structurées comptent actuellement 74 coauteurs, dont 3 se sont joints en 2022 – le Tadjikistan en mai, et le Brésil et les Émirats arabes unis lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC en juin.

1.2. En 2022, les Discussions structurées ont organisé quatre réunions plénières qui se sont tenues le 7 février, le 31 mars et le 11 avril, les 19 et 20 juillet, et le 11 novembre, ainsi que deux séries de réunions des groupes de travail informels tenues les 19 et 20 juillet et les 4 et 5 octobre. Le présent rapport contient un résumé non exhaustif des discussions tenues dans le cadre des réunions des quatre groupes de travail et des réunions plénières organisées par domaine de travail thématique, et il est fondé sur les déclarations des Membres ainsi que sur les rapports résumés établis aux fins de ces réunions.

2 MESURES CLIMATIQUES LIÉES AU COMMERCE

2.1. La Déclaration ministérielle fournit des orientations pour les discussions sur les mesures climatiques liées au commerce, et les questions d'orientation suivantes figurent dans le plan de travail:

- Quelles sont les mesures et politiques climatiques liées au commerce des Membres et quelles sont leurs incidences sur le commerce?
- Pouvons-nous identifier les meilleures pratiques en ce qui concerne l'élaboration de mesures et politiques climatiques liées au commerce afin de maximiser les avantages climatiques et environnementaux tout en maximisant les avantages commerciaux?
- À quelles difficultés se heurtent les MPME au niveau mondial et dans les pays en développement en ce qui concerne la conception et l'utilisation de mesures et politiques climatiques liées au commerce, et comment les surmonter?

2.2. Le domaine thématique que constituent les mesures climatiques liées au commerce a été examiné lors des réunions plénières et des réunions du groupe de travail qui ont suivi. À la réunion plénière du 31 mars, les Membres ont assisté à deux exposés présentés par le Secrétariat sur les types de mesures climatiques liées au commerce et les renseignements figurant dans la Base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC, ainsi que sur un atelier consacré au commerce et à la modélisation du changement climatique et destiné aux organisations internationales. Les Membres ont partagé des données d'expérience sur les mesures climatiques liées au commerce et indiqué leurs priorités pour les discussions au sein du groupe de travail informel. Lors de la réunion du groupe de travail tenue le 17 mai, les Membres ont assisté à un exposé présenté par la Banque mondiale sur la tarification explicite et implicite du carbone, et à un exposé de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur l'initiative de décarbonation en profondeur du secteur industriel (IDDI). Ils ont également poursuivi leurs discussions sur les priorités du groupe de travail, partagé des données d'expérience sur leurs mesures climatiques liées au commerce et examiné les difficultés rencontrées par les MPME et les pays en développement.

2.3. Lors de la réunion plénière du 19 juillet, les Membres ont échangé des vues sur les éléments qu'ils jugeaient important de traiter dans le cadre du groupe de travail. Lors de la réunion du groupe de travail tenue le 4 octobre, ils ont abordé des questions liées à la tarification du carbone à partir

² Les coorganisateur des Discussions structurées sont le Canada (l'Ambassadrice Nadia Theodore (depuis juillet 2022); l'Ambassadeur Stephen De Boer (jusqu'en juillet 2022)) et le Costa Rica (l'Ambassadeur Ronald Saborío (depuis juillet 2022); l'Ambassadrice Gloria Abraham Peralta (jusqu'en juillet 2022)). Les facilitateurs des groupes de travail sont: Carlos Guevara (Équateur) et Helga Helland (Norvège) pour le Groupe de travail sur les biens et les services environnementaux; Jean-Marie Meraldi (Suisse) et Göksu Tülümen (Turquie) pour le Groupe de travail sur les mesures climatiques liées au commerce; Olivia Cook (Chili) et Kazunari Morii (Japon) pour le Groupe de travail sur l'économie circulaire – la circularité; et Sveinn K. Einarsson (Islande) et Mariana Vera (Uruguay) pour le Groupe de travail sur les subventions.

d'exposés présentés par le Secrétariat, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Au cours de cette réunion, les Membres ont également assisté à une présentation de l'Allemagne sur l'initiative du G-7 visant à établir un club climatique, et ils ont échangé des vues sur les normes carbone à partir d'un exposé présenté par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'une synthèse réalisée par les États-Unis au sujet d'une table ronde sur le commerce et le climat.

2.1 Intérêts et approche

2.4. Au cours de plusieurs réunions tenues pendant l'année, les Membres ont échangé des vues sur les questions qu'ils souhaitaient traiter en priorité dans le cadre des discussions, et ils ont souligné l'importance de la coopération internationale en matière de mesures climatiques liées au commerce, notamment en ce qui concerne leur conception et leur mise en œuvre. Plusieurs Membres ont fait part de leur intérêt en vue d'examiner les aspects commerciaux de différents types de mesures, y compris la tarification du carbone, les normes carbone et d'autres mesures non liées aux prix, ainsi que les approches visant à lutter contre les fuites de carbone, y compris les ajustements carbone aux frontières. D'autres ont exprimé des préoccupations quant aux discussions sur la tarification du carbone et les fuites de carbone. Les Membres ont également souligné la nécessité de se pencher sur les difficultés et les conséquences subies par les MPME et les pays en développement, notamment les moyens de consolider la coopération en matière de mesures climatiques liées au commerce d'une manière qui soit compatible avec les besoins et les préoccupations de Membres à différents niveaux de développement économique, ainsi que les besoins qui en découlaient en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

2.5. Parmi les éléments plus spécifiques pour lesquels certains Membres ou groupes de Membres ont manifesté un intérêt figuraient: les définitions et les principes à appliquer aux mesures climatiques liées au commerce, leur compatibilité avec les règles et principes de l'OMC, leur compatibilité avec les accords environnementaux multilatéraux (AEM), les meilleures pratiques relatives à leur conception et à leur mise en œuvre, la comparabilité et la compatibilité de la tarification du carbone et des mesures non tarifaires, les méthodes visant à mesurer les émissions intrinsèques des marchandises échangées, la facilitation des échanges dans les domaines des technologies et de l'innovation, et l'importance de prendre en compte les différentes situations nationales pour ce qui est de la tarification du carbone.

2.6. Les Membres ont également examiné un document de travail (INF/TE/SSD/W/19) établi par les États-Unis, qui témoignait du souhait de ceux-ci de discuter de la mesure des émissions dans le commerce, ainsi que des politiques visant à lutter contre les émissions liées au commerce et à promouvoir la décarbonation. Ce document mettait également l'accent sur le lien entre les discussions sur les changements climatiques, l'économie circulaire, et les biens et services environnementaux.

2.7. S'agissant des travaux qui pourraient être menés à l'avenir, plusieurs Membres ont proposé de faire progresser les discussions sur les mesures climatiques liées au commerce d'une façon plus concrète et plus ciblée, par exemple au moyen d'une cartographie sectorielle et de discussions sur les normes et les mesures destinées à conduire à une réduction des émissions de carbone. Il a aussi été suggéré de procéder à un échange de vues sur l'élaboration de mesures climatiques liées au commerce. Les Membres ont soulevé divers aspects à examiner, notamment: comment de telles mesures pourraient être conçues de la manière la moins restrictive possible, comment elles pourraient soutenir les besoins et les situations des pays en développement, ainsi que les objectifs sous-jacents des politiques nationales. Les Membres ont aussi émis l'idée que les Discussions structurées pourraient venir renforcer la coopération avec d'autres organes de l'OMC, par exemple avec le Comité des obstacles techniques au commerce (Comité OTC) pour ce qui est des normes et avec le Comité du commerce et de l'environnement (CCE) pour les questions de transparence. Parmi les autres suggestions présentées par les certains Membres figuraient l'utilisation d'un questionnaire sur les approches explicites et implicites de la tarification du carbone et la tenue de discussions sur les principes de base pour la conception et la mise en œuvre de mesures climatiques liées au commerce. Certains Membres ont fait remarquer que les discussions devraient refléter les règles et principes existants dans le cadre de l'OMC et d'autres ont en outre indiqué que les discussions devraient aborder la question des AME.

2.2 Transparence et échange de données d'expérience

Exposés
<p>Secrétariat de l'OMC – Vue d'ensemble des types de mesures climatiques liées au commerce et des renseignements figurant dans la base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC</p> <p>Entre 2009 et 2020, 4 629 mesures climatiques liées au commerce ont été notifiées à l'OMC, concernant un ou plusieurs des objectifs suivants: énergies de remplacement et énergies renouvelables (1 551 mesures), utilisation rationnelle de l'énergie et efficacité énergétique (1 870), atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements (897), réduction de la pollution atmosphérique (839), protection de la couche d'ozone (473) et boisement/reboisement (184). S'agissant du type des mesures, les plus courantes ont été les règlements techniques (33% des mesures climatiques liées au commerce), les subventions et les paiements directs (26%) et les procédures d'évaluation de la conformité (13%). Les mesures climatiques liées au commerce peuvent être classées comme suit: i) prescriptions climatiques imposées pour l'accès au marché; ii) mécanismes de prix et de marché; et iii) programmes de soutien et de type financier.</p>

2.8. Les Membres ont communiqué des renseignements sur plusieurs mesures et politiques climatiques liées au commerce qu'ils appliquaient:

Membre	Mesures et politiques mises en œuvre
Canada	Un système de tarification du carbone vise à accroître progressivement le prix du carbone tout en atténuant les risques de fuites de carbone, et des consultations sont tenues sur un possible ajustement carbone aux frontières.
Japon	Une initiative volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises, intitulée la "Ligue de la transformation verte" , vise à promouvoir la croissance et porte sur 40% des émissions nationales.
Chili	Une taxe nationale sur le carbone a été mise en place pour les secteurs de l'énergie et de l'industrie; une révision est en cours.
Chili	Le programme " Huella Chile " (" Empreinte Chili "), qui a trait à la norme ISO 14064-1, utilise des facteurs d'émissions approuvés par le Ministère de l'environnement pour proposer aux entreprises différentes possibilités d'étiquetage concernant la quantification, la gestion et la déclaration des émissions.
Suisse	Un accès préférentiel aux marchés fondé sur le respect de normes de durabilité est accordé à l'huile de palme indonésienne dans le cadre d'un accord commercial régional conclu entre l'AELE et l'Indonésie.
Suisse	Un allégement fiscal relatif aux biocarburants visant à réduire les émissions de CO₂ dans le secteur des transports est accordé aux importateurs et aux exportateurs sur la base du respect de prescriptions en matière de durabilité.
Chine	Un marché national du carbone a été lancé en juillet 2021.
Union européenne	Renseignements actualisés concernant la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et les dispositions législatives précédant l'adoption de la mesure.
Türkiye	Une feuille de route de route a été établie pour parvenir à la carboneutralité d'ici à 2053 , contenant des recommandations sur la réduction des gaz à effet de serre, le financement vert, la tarification du carbone, l'adaptation, l'atténuation, la science et la technologie, et des politiques sociales orientées vers une transition juste.
Royaume d'Arabie saoudite	Renseignements actualisés concernant l'Initiative verte saoudienne et l'Initiative verte du Moyen-Orient visant à déployer des technologies à faible émission de carbone en collaboration avec des partenaires régionaux et des banques multilatérales de développement.
Royaume-Uni	Renseignements actualisés sur l'objectif de réduction des émissions nationales de 78% d'ici à 2035, et sur des mesures spécifiques visant à réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie.

2.3 Tarification du carbone et tarification des émissions intrinsèques

Exposés
<p>FMI – Conception et implications potentielles des prix planchers internationaux du carbone</p> <p>Cet exposé du FMI portait sur la conception et les implications potentielles des prix planchers internationaux du carbone et des mécanismes de transfert associés, ainsi que sur les effets macroéconomiques qu'ils pouvaient avoir, comme d'importantes réductions des émissions mondiales de CO₂ et une incidence limitée sur la croissance.</p>
<p>OCDE – Travaux récents et en cours sur la tarification du carbone</p> <p>Cet exposé portait sur la proposition de l'OCDE visant à lancer un Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone, qui permettrait de recenser les politiques climatiques, de les comparer et d'examiner la façon dont leurs objectifs sont atteints, ainsi que sur l'analyse faite par l'Organisation des taux effectifs sur le carbone, qui tenait compte des taxes carbone, des taxes spécifiques sur la consommation de combustibles et des systèmes d'échange de droits d'émission.</p>

Exposés

Secrétariat de l'OMC – Les implications commerciales de différentes approches de tarification du carbone sur la base des conclusions du Rapport sur le commerce mondial 2022

D'après ces conclusions, le plus efficace serait de fixer un prix mondial du carbone, mais une différenciation des prix du carbone selon les régions refléterait davantage les considérations d'équité découlant du principe des responsabilités communes mais différenciées. Les avantages et les désavantages économiques de l'ajustement carbone aux frontières et l'importance de la coopération commerciale internationale ont également été abordés.

Secrétariat de l'OMC – Exposé au sujet de l'atelier sur le commerce et la modélisation du changement climatique

En ce qui concerne la tarification du carbone, les études à ce sujet donnent à penser qu'une tarification mondiale du carbone serait la meilleure solution d'un point de vue économique et écologique, mais qu'elle serait difficile à mettre en place, et que les politiques d'ajustement carbone aux frontières seraient efficaces pour gérer les fuites de carbone et la perte de compétitivité, mais n'allaient pas sans poser un certain nombre de difficultés, dont le fait que l'effet d'incitation sur la tarification risque d'être limité dans les pays partenaires, la création de distorsions des échanges, et des difficultés de comptabilisation pour les réglementations non fondées sur les prix.

Banque mondiale – Mesure et comparaison de la tarification du carbone et de la tarification des émissions intrinsèques et des émissions imputables aux transports

Afin de convenir aux différentes priorités nationales et politiques industrielles, la tarification du carbone peut être implicite ou explicite. Il a été constaté que les pays ayant fixé des prix élevés pour le carbone pouvaient considérablement réduire leur intensité carbone, et que les prix du carbone établis par certains pays en développement n'étaient pas si inférieurs à ceux des pays développés dans le cadre d'une tarification explicite. Déterminer le prix de la teneur en carbone de la production ou des transports n'exigeait pas nécessairement un système mondial de mesure et vérification (MNV). Il a été constaté que la plupart des pays n'établissaient pas de tarification explicite du carbone.

Allemagne – Initiative du G-7 visant à établir un club climatique

Des efforts étaient déployés pour créer un forum intergouvernemental de haut niveau afin d'accélérer l'action climatique et d'améliorer le niveau d'ambition dans le secteur industriel, l'objectif étant de lancer un club climatique d'ici fin 2022. Des feuilles de route propres à chaque secteur seraient élaborées afin de soutenir l'élimination progressive des technologies à forte intensité d'émission et les travaux visant à développer les marchés verts. Ce forum, ou "club climatique", serait ouvert aux pays intéressés.

2.9. Les Membres ont engagé des discussions sur les politiques de tarification du carbone, y compris sur le rôle de l'OMC. Plusieurs Membres ont insisté sur l'importance qu'il y avait à ce que la tarification du carbone et les mesures y afférentes visant à remédier aux fuites de carbone, comme les ajustements carbone aux frontières, soient compatibles avec les règles et principes de l'OMC. Certains ont également souligné la nécessité de garantir leur compatibilité avec les accords environnementaux multilatéraux. Le rôle de l'OMC, en tant que cadre de dialogue et de coordination en matière de politiques, a été reconnu, tout comme celui d'autres organisations internationales. Certains ont indiqué que l'OMC pourrait apporter une valeur ajoutée du point de vue du commerce, mais plusieurs Membres ont insisté sur le fait qu'il était important de ne pas dupliquer les travaux menés dans d'autres instances. L'idée a été émise que le CCE pourrait offrir un espace de transparence et de dialogue sur la manière dont les mesures climatiques liées au commerce pourraient être conçues afin de réaliser les objectifs climatiques tout en évitant les différends ou le manque de cohérence. S'agissant de l'initiative du G-7 visant à établir un club climatique, il a été indiqué que celui-ci devrait respecter les règles de l'OMC et suivre une approche coopérative.

2.10. Les Membres ont également échangé des vues sur les liens et les différences entre la tarification du carbone et les autres politiques de décarbonation. Certains ont entamé des discussions de fond sur le rôle des politiques réglementaires et des autres politiques non liées aux prix pour la décarbonation, et certains Membres ont insisté sur la nécessité d'une combinaison de mesures adaptée pour atteindre leurs objectifs climatiques. Plusieurs Membres ont également souligné qu'il était important de tenir compte de la tarification implicite du carbone, mais il a été reconnu que le calcul des équivalents du prix carbone posait des difficultés méthodologiques.

2.11. Les Membres ont aussi mis en avant les difficultés que les pays en développement pourraient rencontrer en vue de s'adapter aux politiques de tarification du carbone et aux mesures connexes. Plusieurs Membres en développement ont souligné la nécessité de tenir compte des situations nationales et du principe des responsabilités communes mais différenciées dans la conception et la mise en œuvre de ces mesures. La nécessité d'une assistance technique et financière a été soulignée, et il a été indiqué que les crédits d'émissions internationaux pouvaient offrir des possibilités en tant que source de financement de l'action climatique pour les pays en développement présentant un vaste potentiel en matière de réduction des émissions.

2.4 Normes carbone et autres mesures climatiques liées au commerce

Exposés
<p>ONU DI – Initiative de décarbonation en profondeur du secteur industriel (IDDI) et Programme mondial pour l'hydrogène vert dans l'industrie</p> <p>L'IDDI vise à stimuler la demande publique et privée d'acier et de ciment à faible teneur en carbone par la normalisation des bilans carbone, la définition d'objectifs en matière de marchés publics verts, et la collecte de données et l'établissement de rapports concernant les émissions. Trois solutions permettaient de développer une industrialisation reposant sur des énergies propres, y compris l'hydrogène: i) accélérer l'abandon des combustibles fossiles dans l'industrie; ii) permettre aux responsables de l'élaboration des politiques de tracer une voie sobre en carbone vers le progrès économique; et iii) favoriser l'augmentation du nombre d'entrepreneurs et d'innovateurs au niveau local.</p> <p>ISO – Normes, principes, prescriptions et orientations comptables internationaux relatifs au carbone pour la quantification et la déclaration de l'empreinte carbone des produits</p> <p>Les normes énoncent des principes et des prescriptions applicables aux inventaires de GES des organisations, pour les projets visant à réduire les émissions de GES, ainsi qu'à la quantification de l'empreinte carbone d'un produit en tenant compte de l'ensemble de son cycle de vie. Les différentes règles selon les catégories de produits traduisent la nécessité d'adopter des approches par produit pour quantifier l'empreinte carbone, tandis qu'une approche commune est utilisée pour la vérification et l'accréditation, dans le cadre de laquelle une norme est vérifiée par un organisme de vérification accrédité.</p> <p>États-Unis – Table ronde sur le commerce et les changements climatiques</p> <p>La question des mesures non liées aux prix visant à lutter contre les changements climatiques a été abordée. Parmi les aspects soulevés figuraient la reconnaissance de la diversité des priorités, ainsi que la nécessité d'adopter des stratégies faisant intervenir tous les niveaux de revenus et les MPME, et de veiller à ce que les normes mondiales soient pertinentes pour les pays à différents stades de développement. Les Membres ont indiqué qu'ils souhaitaient réfléchir à la façon dont le CCE et le Comité OTC pouvaient contribuer à accroître la transparence, à établir une conception commune et à favoriser la convergence. Il a été reconnu qu'une démarche sectorielle, partant des secteurs à plus forte intensité d'émissions, pourrait aider à attirer l'attention sur la question de la mesure du carbone et sur la meilleure manière de traiter les divergences entre les normes.</p>

2.12. Plusieurs Membres ont indiqué qu'ils souhaitaient approfondir l'analyse des normes carbone et des méthodes visant à mesurer les émissions intrinsèques des marchandises échangées. Il a été souligné que la prolifération de normes différentes, ainsi que de prescriptions en matière d'étiquetage et de reconnaissance pouvait entraîner une hausse des coûts pour les entreprises, en particulier pour les MPME. À cet égard, l'importance des travaux menés par le Comité OTC et de ses six principes relatifs à l'élaboration de normes internationales a été soulignée. Outre l'importance de l'adoption de normes au niveau international, il a été relevé que les Membres devaient être en mesure d'élaborer des normes nationales tenant compte de leur propre situation, et de promouvoir activement la reconnaissance mutuelle des normes de comptabilisation du carbone.

2.13. Lors des deux réunions du groupe de travail, les Membres ont abordé la question des difficultés rencontrées par les MPME et les pays en développement concernant les normes carbone et d'autres mesures et politiques climatiques liées au commerce, et les moyens d'y remédier.

2.14. Les Membres ont mis en avant les difficultés spécifiques que les MPME pourraient rencontrer en vue de quantifier leurs émissions de carbone et de satisfaire à un nombre croissant de normes et de prescriptions en matière d'étiquetage et d'évaluation de la conformité qui diffèrent selon les marchés d'exportation. Le Japon a présenté une initiative menée à l'échelon national en vue d'établir un guichet de consultation permettant aux MPME de recevoir des conseils d'experts en matière de décarbonation, et ses projets visant à instaurer des systèmes informatiques pour faciliter la mesure des émissions des MPME.

2.15. Les Membres ont également attiré l'attention sur les contraintes liées aux ressources et aux connaissances techniques auxquelles devaient faire face les pays en développement afin de mesurer les empreintes carbone et de satisfaire aux prescriptions réglementaires, ce qui pouvait entraver l'octroi de taxes réduites pour les produits sobres en carbone, voire restreindre les exportations. Ils ont discuté d'assistance technique et de renforcement des capacités ciblés. Certains ont noté qu'il était nécessaire d'identifier les défis spécifiques auxquels les pays en développement devaient faire face afin d'orienter l'assistance technique ciblée et le renforcement des capacités. Les Membres ont examiné le rôle que l'Aide pour le commerce pouvait jouer en mobilisant des financements et en ciblant le soutien destiné aux PMA et aux MPME afin de lutter contre les changements climatiques. Il a également été soulevé, pendant les discussions, que les mesures climatiques liées au commerce et les approches réglementaires y relatives devaient tenir compte des limites et des situations nationales des pays en développement.

2.5 Contributions des parties prenantes

2.16. Les parties prenantes ont contribué aux discussions en présentant des exposés et en intervenant lors des débats. Dans leurs interventions, elles ont mis en évidence les efforts visant à promouvoir le dialogue, la compréhension et les initiatives en ce qui concerne le commerce et les changements climatiques, entre autres, par l'intermédiaire de projets comme la Perspective de la compétitivité des PME 2021 du Centre du commerce international (ITC), qui avait pour thème "Favoriser la relance verte"; la Standards Map de l'ITC, plus vaste base de données au monde sur les normes de durabilité volontaires; l'Initiative de décarbonation en profondeur du secteur industriel (IDDI) de l'ONUDI, qui vise à décarboner les industries lourdes au moyen de normes de production et de systèmes de suivi; ou le Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone de l'OCDE, qui vise à échanger des renseignements sur les efforts déployés pour atteindre la carboneutralité, et qui comprendrait un bilan des mesures actuelles et de leur efficacité. Le Forum sur le commerce, l'environnement et les ODD (TESS) a mentionné des projets visant à soutenir les PMA dans leurs travaux en matière de commerce et d'environnement. Il a été suggéré qu'une réflexion soit engagée dans le cadre des Discussions structurées au sujet de l'amélioration de la transparence et de l'accès aux renseignements relatifs aux normes par l'intermédiaire de programmes comme l'Aide pour le commerce, afin d'appuyer la participation au commerce durable, de réduire les coûts de la comptabilisation du carbone et de favoriser le respect des normes et règlements liés à l'empreinte carbone des produits.

3 BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

3.1. La Déclaration ministérielle fournit des orientations pour les discussions sur les biens et services environnementaux, et les questions d'orientation suivantes figurent dans le plan de travail:

- Comment le commerce des biens et services environnementaux peut-il aider à atteindre les objectifs environnementaux et climatiques?
- Quelles sont les opportunités, meilleures pratiques et approches possibles pour promouvoir et faciliter le commerce des biens et services environnementaux afin d'atteindre les objectifs en matière d'environnement et de climat, y compris en traitant les éléments relatifs aux chaînes d'approvisionnement, aux aspects techniques et à la réglementation, en promouvant et en facilitant l'accès aux technologies nouvelles et émergentes à faibles émissions et à d'autres technologies respectueuses du climat, ainsi que leur adoption, et en prêtant attention aux questions qui intéressent particulièrement les pays en développement?
- Quelles sont les difficultés et les politiques qui empêchent les pays en développement et les PMA de participer au commerce des biens et services environnementaux et d'en tirer profit, et comment les aborder?

3.2. Le domaine thématique que constituent les biens et services environnementaux a été examiné lors des réunions plénières et des réunions du groupe de travail qui ont suivi. Lors de la réunion plénière tenue le 31 mars, les Membres ont examiné une note du Secrétariat (INF/TE/SSD/W/18) portant sur les expériences en matière de promotion et de facilitation des échanges de biens et services environnementaux, et ils ont indiqué leurs priorités pour les discussions au sein du groupe de travail informel. À la réunion du groupe de travail du 17 mai, les Membres ont tenu une discussion plus approfondie sur leurs priorités en matière d'objectifs environnementaux, ainsi que sur l'approche et la portée des discussions. Lors de cette réunion, ils ont également tenu une première discussion à titre informatif sur l'adaptation aux changements climatiques et les énergies renouvelables, et ils ont assisté à un exposé présenté par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) sur le secteur des énergies renouvelables.

3.3. À la réunion plénière du 19 juillet, les Membres ont assisté à un exposé présenté par le Royaume-Uni sur les OTC, et ils ont poursuivi les discussions sur l'approche à adopter et sur les éléments à inclure dans le cadre des travaux. Lors de la réunion du groupe de travail tenue le 4 octobre, les Membres ont poursuivi les discussions menées au titre de l'objectif de l'action climatique, en mettant davantage l'accent sur les mesures non tarifaires, et ils ont assisté à des exposés présentés par le Secrétariat de l'OMC et l'Uruguay. Ils ont aussi abordé la question des services environnementaux sur la base d'exposés présentés par le Secrétariat de l'OMC et le Secrétariat du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

3.1 Intérêts et approche

Exposés
<p>Secrétariat de l'OMC – Présentation de la note factuelle sur les expériences et les efforts concernant les biens et services environnementaux (INF/TE/SSD/W/18)</p> <p>Cette note portait principalement sur les expériences acquises au sein et à l'extérieur de l'OMC, en passant en revue les objectifs et le champ d'application des diverses initiatives. Elle évoquait aussi l'expérience acquise en ce qui concerne l'identification des biens et services environnementaux, le traitement tarifaire et les obstacles non tarifaires, ainsi qu'un certain nombre de problèmes et de points de vue qui avaient été soulevés. Elle récapitulait aussi divers travaux de recherche relatifs aux effets sur le commerce, à la diffusion des technologies environnementales et aux effets sur l'environnement du commerce des biens et services environnementaux.</p>

3.4. De manière générale, les Membres ont souscrit à l'idée d'adopter une approche fondée sur des objectifs, dans le cadre de laquelle ils examineraient les objectifs et les secteurs les uns après les autres pour que les discussions soient plus ciblées. Parmi les autres suggestions examinées, il a été proposé que la première étape consiste à dégager une interprétation commune des éléments de définition.

3.5. Une grande partie des discussions a été axée sur les priorités des Membres pour ce qui est des objectifs et des secteurs, et sur leurs vues concernant la façon dont le commerce des biens et services environnementaux pouvait permettre d'atteindre des objectifs climatiques et environnementaux. Les objectifs relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci ont été les plus fréquemment mentionnés par les Membres. Les Membres ont souligné que le commerce des biens et services environnementaux pouvait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la réalisation des objectifs climatiques au titre de l'Accord de Paris, y compris en favorisant l'adoption de technologies en faveur de la transition climatique. Différents Membres ont mentionné des technologies telles que les énergies renouvelables et d'autres énergies à faible émission de carbone, ainsi que des technologies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci, notamment le captage du carbone.

3.6. Parmi les autres objectifs mentionnés figuraient notamment la pureté de l'air et de l'eau (réduction de la pollution), la protection de la biodiversité et des écosystèmes, la transition vers une économie circulaire et la circularité, et la gestion durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines. Il a également été suggéré de recenser les secteurs prioritaires, ainsi que les biens et services qui pouvaient s'avérer importants, sur la base de leur contribution aux objectifs environnementaux convenus.

3.7. De l'avis général des Membres, les discussions sur les biens et services environnementaux devaient être de vaste portée. Les Membres ont notamment fait part de leur intérêt en vue d'examiner les mesures non tarifaires, la coopération en matière de réglementation, les bonnes pratiques réglementaires, le transfert de technologie, le renforcement des capacités, le biocommerce et les goulets d'étranglement entravant le déploiement de nouvelles technologies tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et de prendre en compte l'intégralité du cycle de vie dans la définition des biens environnementaux.

3.8. Plusieurs Membres ont également indiqué qu'ils souhaitaient aborder la question des services environnementaux, soulignant la nécessité de veiller à ce que les débats menés dans le cadre des Discussions structurées s'appuient sur ceux du Conseil du commerce des services (CCS) réuni en session extraordinaire. D'autres Membres ont estimé que les discussions sur l'accès aux marchés devaient être poursuivies dans le cadre des sessions extraordinaires du CCS afin de ne pas faire double emploi. Certains ont suggéré de poursuivre les discussions sur les services en parallèle de celles sur les biens environnementaux, et d'autres de regrouper ces deux discussions de façon qu'elles se renforcent mutuellement et contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux.

3.9. S'agissant des possibles priorités ou résultats pour l'avenir, les Membres ont indiqué leur souhait de continuer à dégager une interprétation commune des difficultés qui entravent la diffusion des biens et des services environnementaux, alors que d'autres aimeraient élaborer un cadre pour mener des négociations sur un objectif ou un problème spécifique en matière d'environnement. Plusieurs Membres ont proposé que les discussions mettent en particulier l'accent sur les difficultés des pays en développement. L'importance du renforcement des capacités, de l'aide pour le commerce, et de la facilitation des échanges et de l'investissement dans le domaine des produits de haute technologie a été reconnue. Un Membre a estimé qu'il conviendrait d'étudier la possibilité

d'une solution globale reconnaissant différentes voies pour la transition, y compris le recours à toutes les technologies disponibles. Un autre Membre a suggéré que les discussions devraient aborder le transfert des technologies agricoles nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques.

3.10. S'agissant des travaux pouvant être menés à l'avenir, les Membres sont dans l'ensemble convenus de poursuivre leurs discussions sur la base d'une approche fondée sur les objectifs, en se concentrant, comme premier objectif, sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci, et sur les énergies renouvelables comme premier secteur à examiner. Plusieurs Membres ont suggéré d'axer les réunions sur des secteurs spécifiques afin de tenir des discussions plus structurées et plus approfondies. Certains ont exprimé le souhait de porter une attention particulière aux intérêts des pays en développement, notamment dans le domaine du transfert de technologie et du renforcement des capacités, et de poursuivre les travaux sur les mesures non tarifaires, notamment en recensant les goulets d'étranglement liés au commerce et les mesures de facilitation des échanges, ainsi qu'en renforçant la transparence et le partage de données d'expérience. Pour ce qui est des services, plusieurs Membres ont manifesté leur intérêt en vue de déterminer les domaines dans lesquels les services environnementaux et connexes pouvaient jouer un véritable rôle en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci. Certains ont également suggéré de répertorier les services en fonction de leur contribution intrinsèque à la lutte contre les problèmes liés aux changements climatiques, ou de leur complémentarité avec les biens respectueux du climat.

3.2 Action climatique

3.11. Les Membres ont indiqué que l'action climatique était l'objectif prioritaire des discussions, et les réunions des groupes de travail ont d'abord porté sur le secteur des énergies renouvelables et les mesures non tarifaires.

3.2.1 Énergies renouvelables

Exposés
<p>IRENA – Difficultés et possibilités liées au commerce rencontrées par les pays en développement dans le secteur des énergies renouvelables pour ce qui est d'atteindre des objectifs climatiques Des infrastructures harmonisées au niveau international sont nécessaires pour faciliter le commerce des technologies renouvelables. Les pays devraient garantir la disponibilité des services complémentaires et le recours à des normes communes pour les installateurs, les opérateurs et les techniciens. Le commerce et la politique commerciale pourraient favoriser une poursuite de la baisse des coûts, du déploiement des énergies renouvelables et de la création d'emplois.</p>
<p>Uruguay – Expérience acquise par le pays en matière de développement du secteur des énergies renouvelables. Expérience acquise par le passé avec le développement de l'énergie hydroélectrique et, plus récemment, dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir des sources d'énergie renouvelables de substitution, y compris la biomasse et les énergies éolienne et solaire, ainsi qu'en matière d'accès aux technologies et de traitement des mesures non tarifaires.</p>

3.12. Les Membres ont fait part de leurs expériences concernant les difficultés et les possibilités que présente le commerce des biens et services environnementaux, relevant leurs efforts et leur volonté en vue d'accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. Les Membres ont soulevé plusieurs éléments qu'ils jugeaient importants concernant les chaînes d'approvisionnement, aux technologies, aux services et aux éléments techniques et réglementaires. Parmi ces éléments figuraient, entre autres, une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie lors de l'examen des avantages écologiques d'un produit; l'accès aux marchés pour les marchandises, les services et l'investissement; l'accès aux technologies et leur développement; la qualité et l'interopérabilité des infrastructures; les obstacles non tarifaires et les questions réglementaires; la transparence et la prévisibilité des règles; et les politiques visant à encourager le recours aux énergies renouvelables comme les prescriptions sur les marchés, les incitations fiscales, les marchés publics verts, les partenariats public-privé et les systèmes de soutien.

3.13. Les Membres ont également soulevé un certain nombre de questions concernant la capacité des pays en développement et des PMA de participer au commerce des biens et services environnementaux et d'en tirer le meilleur parti. Ces questions avaient trait, entre autres, aux avantages de la coopération Sud-Sud; au manque de capacités techniques et réglementaires; à la nécessité de mettre en place des infrastructures institutionnelles et des politiques en faveur des technologies propres; à la promotion de chaînes d'approvisionnement durables et aux difficultés

liées aux normes de durabilité; à la nécessité de promouvoir un accès juste et équitable au commerce et à l'investissement dans le domaine des technologies; et à la nécessité d'un transfert de technologie et des compétences, ainsi que d'une assistance technique.

3.2.2 Mesures non tarifaires

Exposés
<p>Secrétariat de l'OMC – Aperçu des mesures non tarifaires (MNT) liées aux changements climatiques et des travaux pertinents menés à l'OMC. Aperçu des MNT, des liens avec les changements climatiques et des travaux pertinents menés à l'OMC. Les MNT varient selon les produits et les marchés. Les parties prenantes peuvent contribuer à déterminer les possibles effets positifs et négatifs des MNT. Les travaux menés au sein du Comité OTC, y compris par le renforcement de la transparence et le dialogue sur la réglementation, peuvent alléger la charge que représentent les procédures d'évaluation de la conformité.</p>
<p>Royaume-Uni – Incidence des obstacles techniques au commerce (OTC) sur les biens environnementaux Au moyen d'études de cas concernant les composants pour les turbines éoliennes et les panneaux solaires, l'exposé a souligné ce qui suit: i) les obstacles techniques réduisaient les échanges de biens environnementaux mais avec des impacts variables selon les pays d'exportation et d'importation; ii) les incidences de la duplication ou des divergences conduisaient de multiples Membres importateurs à imposer des prescriptions techniques similaires au pays exportateur; et iii) les niveaux élevés de réglementation réduisaient le nombre et la diversification des courants d'échanges de biens environnementaux. L'exposé contenait des propositions en vue de faciliter le commerce des biens environnementaux.</p>

3.14. Les Membres ont signalé un certain nombre de MNT et questions connexes qui, selon eux, entravaient le commerce des biens et services environnementaux en faveur de l'action climatique. Parmi ces questions figuraient, entre autres, les obstacles techniques qui pouvaient entraîner des coûts élevés, les différences dans les définitions, les normes et les règlements techniques, y compris dans le cas de nouvelles technologies comme l'hydrogène, le manque d'harmonisation des prescriptions réglementaires, la divergence des procédures d'évaluation de la conformité relatives aux biens et services, les problèmes liés aux données entravant la compréhension des possibilités de marché, les difficultés en matière d'identification des biens environnementaux dans le Système harmonisé (SH), en particulier des nouvelles technologies, et les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux dans le cadre des subventions aux énergies renouvelables.

3.15. Les Membres ont également souligné les possibilités, les meilleures pratiques et les approches possibles en vue de remédier à ces MNT pour promouvoir et faciliter les échanges de biens et services environnementaux et atteindre ainsi les objectifs climatiques, y compris l'accès et le recours aux technologies respectueuses du climat. Il a notamment été suggéré que le commerce des biens et services environnementaux pouvait être facilité en renforçant la coopération internationale en vue d'harmoniser ou d'aligner les définitions, les normes et les réglementations; en orientant l'investissement dans les technologies liées à l'action climatique vers les pays en développement; en assurant le transfert de technologie et la participation aux chaînes de valeur mondiales; en consolidant le dialogue avec les experts des douanes et en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'Accord sur les technologies de l'information pour ce qui est de l'identification des biens environnementaux dans le SH; en encourageant la recherche et le développement; en renforçant les efforts de transparence et le partage de renseignements à l'OMC, et en élaborant des directives d'application volontaire pour les programmes d'écoétiquetage mis en place au titre de l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS); et en adoptant une approche des droits de propriété intellectuelle équilibrée pour ce qui est du transfert de technologies à faible émission de carbone.

3.3 Services

Exposés
<p>Secrétariat de l'OMC – Compte rendu des travaux menés sur le commerce des services environnementaux au sein du Conseil du commerce des services (CCS) réuni en session extraordinaire Renseignements actualisés sur les discussions passées et les propositions récentes des Membres en vue d'élargir la portée des services environnementaux pour inclure ceux qui entraînent des effets positifs sur l'environnement.</p>
<p>Secrétariat de l'APEC – Expériences et activités en matière de promotion du commerce des services environnementaux dans la région de l'APEC Dans la région Asie-Pacifique, les discussions ont progressé grâce à une liste de référence non contraignante des services environnementaux et liés à l'environnement, et des initiatives sont en cours afin d'élaborer un modèle de liste pour ces services.</p>

3.16. Les Membres ont mentionné des expériences et des approches régionales liées à la promotion du commerce des services environnementaux. L'Union européenne a présenté la liste de services environnementaux incluse dans son ALE récemment conclu avec la Nouvelle-Zélande. Sur la liste figurent entre autres des services qui, lorsqu'ils sont fournis en combinaison avec des biens environnementaux, s'avèrent utiles pour lutter contre les changements climatiques, ce qui fait ressortir la complémentarité entre les biens et les services dans le cadre de projets environnementaux, et constitue une solution technique pour éviter les problèmes de double usage. L'Islande a indiqué que les résultats des négociations sur l'ACCTS concernant la classification des services environnementaux contribueraient grandement aux futurs travaux menés dans le cadre des Discussions structurées.

3.17. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont souligné que la Liste de référence des services environnementaux et liés à l'environnement de l'APEC constituait une ressource précieuse qui pouvait être adaptée aux situations nationales lors de la négociation d'ALE, et un point de départ utile pour les futurs travaux menés dans le cadre des Discussions structurées. La Chine a communiqué des renseignements sur l'édition annuelle de sa Foire internationale pour le commerce des services (CIFTIS), qui représentait une opportunité pour l'ouverture de son secteur des services et des services environnementaux nouvellement traités, y compris ceux liés à l'énergie sobre en carbone, aux changements climatiques et à l'économie du carbone, à la carboneutralité et aux technologies vertes, et au secteur de la protection de l'environnement. La Norvège a indiqué que dans le cadre des négociations sur les ALE, elle cherchait à inclure des dispositions sur la promotion du commerce des marchandises et services qui contribuaient au développement durable, et que ce type de services devait encore être défini.

3.18. Les Membres se sont également penchés sur la question de savoir quelles étaient les difficultés et les politiques qui empêchaient les pays en développement et les PMA de participer au commerce des services environnementaux et d'en tirer profit, et de comment les surmonter.

3.19. Ils ont dans l'ensemble souligné l'importance qu'il y avait à mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des PMA. Plusieurs autres points ont été soulevés, notamment l'importance de recenser les difficultés et les possibilités concrètes liées aux services environnementaux, de déterminer si le volume restreint des échanges de services environnementaux était dû à une demande insuffisante plutôt qu'à des problèmes d'approvisionnement, de faciliter l'accès au commerce et à l'investissement dans le domaine des technologies, de promouvoir l'innovation en faveur des pays en développement et des PMA, de tenir compte de leurs besoins, de leurs priorités et de leur degré de développement, et d'éviter les mesures unilatérales.

3.4 Contributions des parties prenantes

3.20. Les parties prenantes ont contribué aux discussions en soulignant, entre autres, des initiatives en cours comme la collaboration menée par le Forum économique mondial (WEF) avec le secteur privé pour mettre au jour les obstacles non tarifaires et les technologies utiles pour faciliter l'actualisation de 2027 du SH, ou l'organisation par le TESS de tables rondes qui pourraient aider à dégager des stratégies pour débattre de la coopération en matière de réglementation, des équivalences ou des subventions publiques. Le WEF a également mentionné le lancement, en septembre, d'un rapport sur l'accélération de la décarbonation grâce au commerce des biens et services liés au climat, qui établissait que les obstacles non tarifaires constituaient des obstacles au commerce plus importants que les droits de douane pris isolément, et que ces obstacles étaient particulièrement difficiles à surmonter pour les pays en développement. Le TESS a souligné qu'il était important de tenir compte à la fois des mesures tarifaires et non tarifaires afin d'aller au-delà d'une discussion "axée sur le marché", et que la coopération en matière de réglementation pouvait compléter les travaux menés pour atteindre les objectifs environnementaux.

4 ÉCONOMIE CIRCULAIRE – CIRCULARITÉ

4.1. La Déclaration ministérielle fournit des orientations pour les discussions sur l'économie circulaire – la circularité, et les questions d'orientation suivantes figurent dans le plan de travail:

- Quels sont les politiques, outils et actions collaboratives dans le domaine commercial susceptibles de soutenir la transition vers une économie circulaire favorisant la réalisation d'objectifs de développement durable?
- Quels sont les politiques, outils et actions collaboratives dans le domaine commercial susceptibles d'aider les pays en développement et les PMA Membres à faire en sorte que les approches relevant de l'économie circulaire contribuent à leur développement durable?
- Quels sont les enseignements à retenir des efforts déployés pour promouvoir les objectifs de l'économie circulaire (y compris réduction de l'utilisation non viable des ressources, promotion de l'efficacité, de la durabilité et de la sécurité tout au long du cycle de vie des produits, restauration et régénération des écosystèmes, et réduction des déchets) et quels sont les possibilités et les défis liés au commerce et aux politiques commerciales?

4.2. Le domaine thématique que constitue l'économie circulaire/la circularité a été examiné lors des réunions plénières et des réunions du groupe de travail qui ont suivi. À la réunion plénière du 7 février, les Membres ont assisté à un exposé de la Chambre de commerce internationale (CCI) sur les liens entre économie circulaire, commerce et politique commerciale. Lors de la réunion plénière du 31 mars, les Membres ont partagé des données d'expérience sur les efforts qu'ils déployaient au niveau national pour promouvoir l'économie circulaire et la circularité, et ils ont indiqué leurs priorités pour les discussions au sein du groupe de travail informel. Lors de la réunion du groupe de travail tenue le 17 mai, les Membres ont pu entendre le point de vue d'entreprises (IKEA, groupe Mercedes-Benz, Ragn-Sells et TrashCon) sur l'économie circulaire, ainsi que sur les difficultés et les possibilités en matière d'amélioration du recyclage des déchets électroniques (WEF). Lors de cette réunion, les Membres ont également évoqué les résultats obtenus au niveau national dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire à l'appui d'objectifs liés au développement durable et aux changements climatiques.

4.3. À la réunion plénière du 19 juillet, les Membres ont poursuivi les discussions sur l'approche à adopter et sur les éléments à inclure dans le cadre des travaux. Lors de la réunion du groupe de travail tenue le 4 octobre, ils ont examiné des questions de politique commerciale sur la base d'exposés présentés par le Secrétariat des Conventions BRS, l'OCDE et l'OMD concernant les déchets, la fin de vie et les chaînes d'approvisionnement inversées, ainsi que d'un exposé du Secrétariat sur les éléments pouvant être intégrés à un exercice de cartographie.

4.1 Intérêts et approche

4.4. Les Membres ont manifesté leur intérêt pour un certain nombre d'aspects de l'économie circulaire liés au commerce. Parmi les aspects mentionnés par différents Membres figuraient, entre autres: la facilitation des échanges de marchandises et de technologies pouvant contribuer à l'économie circulaire, y compris dans le cadre des chaînes d'approvisionnement inversées; les aspects commerciaux d'une économie circulaire respectueuse du climat; les processus de conservation de la valeur comme la remanufacturation, la remise en état, la réparation et la réutilisation, et les liens avec la conception circulaire; l'interaction entre les règles commerciales et les règles relatives aux déchets, y compris l'étude des possibilités en matière de procédures accélérées pour les expéditions de matériel usagé vers des installations de recyclage de haute qualité; les possibilités et les difficultés liées aux règlements techniques et aux normes en vue de promouvoir l'économie circulaire; et le manque de données sur les courants d'échanges liés à l'économie circulaire et de définitions acceptées au niveau international.

4.5. Les Membres ont également souligné l'importance qu'il y avait à tenir compte des intérêts des pays en développement et des PMA dans le cadre des discussions, y compris de leurs besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités et des difficultés liées à la gestion des déchets. Un intérêt a été manifesté en vue d'examiner l'économie circulaire et la bioéconomie, les moyens de rendre les technologies et les investissements plus adaptés à la circularité, la promotion du transfert de technologie et de l'innovation en faveur d'une utilisation circulaire des flux de matières et de l'extension de la durée de vie des matières; les outils permettant d'encourager une utilisation plus efficace des ressources; ainsi que les possibilités en matière d'économie circulaire et d'intégration dans les chaînes de valeur.

4.6. S'agissant de la portée des discussions, les Membres ont énoncé différentes priorités concernant des segments et des questions spécifiques tout au long du cycle de vie. Par ailleurs, ils sont dans l'ensemble convenus que les discussions porteraient sur l'ensemble du cycle de vie, depuis les processus en amont (comme la conception) jusqu'à la fin de vie et à l'élimination des déchets. Il

a également été suggéré que les discussions portent à la fois sur les flux de matières et les émissions afin de favoriser une compréhension globale des concepts de l'économie circulaire et de l'économie circulaire du carbone.

4.7. S'agissant des travaux pouvant être menés à l'avenir, les Membres ont dans l'ensemble salué la proposition relative à l'exercice de cartographie visant à acquérir une compréhension plus globale des aspects commerciaux de l'économie circulaire qui sont pertinents pour chaque partie du cycle de vie, et à aider les Membres à définir les domaines prioritaires des futurs travaux. Plusieurs Membres ont proposé de tenir des discussions sur des secteurs spécifiques portant sur les questions commerciales tout au long du cycle de vie des produits. Parmi les suggestions figuraient notamment les secteurs des produits d'énergies renouvelables et de l'électronique, alors que certains Membres estimaient qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions afin de déterminer les secteurs prioritaires. Des suggestions complémentaires ont été faites, notamment celle consistant à réaliser un questionnaire ciblé pour répertorier les mesures qui font progresser les objectifs en matière d'économie circulaire ou à examiner les meilleures pratiques pour parvenir à une économie circulaire économique en ressources.

4.2 Expériences dans le secteur privé

4.8. Des sociétés membres de la CCI ont présenté leurs vues, en tant qu'entreprises, sur les possibilités et difficultés concernant les aspects de l'économie circulaire liés au commerce.

Expériences dans le secteur privé
<p>Ikea Une transition vers l'économie circulaire qui passe par l'engagement de recourir exclusivement à des sources matérielles renouvelables et recyclables d'ici à 2030, permettant ainsi de limiter les incidences sur le climat et de remédier à la pénurie des ressources. Pour y parvenir, il serait nécessaire d'adopter des approches globales et des définitions communes, puis d'établir une démarche graduelle et de limiter les lourdeurs administratives.</p> <p>Groupe Mercedes-Benz Une réduction de la consommation de ressources au moyen de la conception circulaire pour allonger la durée de vie et introduire des matières recyclées dans la chaîne d'approvisionnement. Dans le cas des batteries, les difficultés liées au commerce comprennent par exemple les problèmes liés au transport international, la classification des batteries comme "déchets", les procédures douanières et la fragmentation des réglementations relatives aux batteries.</p>

Expériences dans le secteur privé
<p>Ragn-Sells Améliorer la sécurité alimentaire et remédier à la pénurie des ressources par l'intégration du CO₂ dans une boucle circulaire en traitant les cendres et en combinant celles-ci avec du CO₂ piégé pour former du carbonate de calcium, qui puisse être utilisé ensuite pour produire des revêtements de sol en vinyle. Dans le domaine de l'agriculture, l'entreprise proposait des solutions en circuit fermé en concevant des solutions techniques pour extraire des nutriments détoxifiés des stations d'épuration des eaux usées. Les obstacles et l'hétérogénéité réglementaires freinaient le commerce des produits recyclés, y compris des nutriments détoxifiés (dont le potassium, l'azote et le phosphore) susceptibles d'être utilisés dans les engrais.</p> <p>TrashCon Amélioration du tri des déchets dans les pays en développement au moyen de technologies qui séparent les déchets plastiques et les déchets alimentaires pour créer ensuite des matières servant à la fabrication de meubles. Les obstacles au commerce rencontrés par l'entreprise étaient notamment des politiques imprécises, le caractère fragmenté de la réglementation applicable au secteur de la gestion des déchets et le manque de subventions pour l'économie circulaire. Les solutions proposées consistaient par exemple à améliorer le cadre des politiques, à renforcer la responsabilisation, à allouer des subventions aux technologies circulaires, à mobiliser davantage les parties prenantes et à normaliser les produits.</p>

4.3 Transparence et partage de données d'expérience

4.9. Plusieurs Membres ont présenté leurs expériences acquises en matière d'économie circulaire, y compris la façon dont une approche fondée sur l'économie circulaire appuyait les objectifs liés au développement durable et aux changements climatiques.

Échange de données d'expérience

Canada – "Droit à la réparation", Défi de réduction du gaspillage alimentaire et initiatives régionales
L'objectif du "droit à la réparation" est de prolonger la durée de vie de produits comme les appareils ménagers et les appareils électriques plutôt que d'en acheter de nouveaux.

Le Défi de réduction du gaspillage alimentaire vise à réduire le gaspillage alimentaire et à accroître la disponibilité des produits alimentaires, à réduire les coûts pour les consommateurs et les entreprises et à réduire les émissions, et à renforcer les systèmes alimentaires.

Les initiatives déjà lancées au niveau régional, avec les États-Unis, dans les domaines des papiers recyclés et d'autres matériaux de récupération seront essentielles en vue d'instaurer des chaînes d'approvisionnement circulaires en Amérique du Nord. Il convient de noter que des travaux sont en cours dans le cadre de la Commission de coopération environnementale du Canada, du Mexique et des États-Unis pour étudier les infrastructures de recyclage et le commerce circulaire.

Chili – Loi sur la responsabilité des producteurs

Au titre de cette loi en vigueur depuis 2016, les producteurs de produits désignés comme prioritaires sont responsables du financement de la gestion des déchets issus de sept catégories de "produits prioritaires" vendus sur le marché intérieur: appareils électriques et électroniques, piles, emballages, journaux et magazines, pneumatiques, batteries, huiles et lubrifiants.

Colombie – Plan national pour l'économie circulaire

Cette stratégie accorde la priorité à des mesures concernant six flux de matières ou de ressources: les matières industrielles et les biens de consommation; les matériaux d'emballage; la biomasse; l'énergie; l'eau; et les matériaux de construction. L'objectif de ce cadre est de porter le taux de recyclage de 8% à 12,5% d'ici à 2022. Dans le cadre des programmes de responsabilité élargie des producteurs, plus de 500 000 tonnes de déchets spéciaux ont été récupérés.

Costa Rica – Stratégie bioéconomique nationale

Cette stratégie vise à bâtir une économie compétitive et décarbonée qui repose sur la connaissance et soit écoresponsable et résiliente, fondée sur les principes de la bioéconomie circulaire et de la décarbonation des processus de production et de consommation.

Union européenne – Plan d'action en faveur de l'économie circulaire, directive de l'UE sur l'écoconception et proposition de législation sur les déchets l'écoconception pour des produits durables, et législation sur les déchets (y compris la directive relative aux piles et accumulateurs, la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballage, et la directive relative aux véhicules hors d'usage)

Ces mesures visent entre autres à améliorer la conception des produits pour éviter le recours aux substances chimiques et matériaux dangereux, et à réduire ainsi l'impact environnemental des produits dès leur conception.

La directive sur l'écoconception porte sur une vaste gamme de produits et vise à prolonger autant que possible le cycle de vie des produits. La proposition de règlement sur l'écoconception pour des produits durables renforcera ou introduira des dispositions concernant divers aspects tels que la réparabilité des produits, leur durabilité et la disponibilité des pièces de rechange, entre autres.

En ce qui concerne les déchets, l'objectif de l'UE est de faire revenir les matières premières secondaires dans le cycle économique et de recycler les déchets, tout en favorisant la mise en place de systèmes de responsabilité élargie des producteurs.

Japon – Partenariat national pour l'économie circulaire (J4CE)

Ce partenariat national pour l'économie circulaire a été lancé en 2021 afin d'approfondir les connaissances dans ce domaine, de promouvoir des activités de collaboration et de renforcer les alliances public-privé entre une multitude d'entreprises et de parties prenantes. En septembre 2021, des entreprises japonaises ont publié une synthèse contenant 139 bonnes pratiques relatives à l'économie circulaire.

Maldives – Préservation des océans

Compte tenu de l'importance économique que revêtent les océans, ceux-ci étant à l'origine de 60% du PIB du pays, leur préservation est une priorité nationale. L'interdiction de huit types de matières plastiques à usage unique depuis le 1^{er} juin 2022 vise à réduire la consommation d'énergie et les déchets, tout en favorisant la création de valeur dans le domaine de la collecte de produits en matières plastiques grâce à des partenariats avec l'industrie.

Arabie saoudite – Programme pour l'économie circulaire du carbone

Ce programme promeut la circularité au moyen d'approches circulaires visant à traiter à la fois les déchets matériels et les flux d'émissions; il pourrait contribuer au commerce mondial durable en favorisant des solutions adaptées aux besoins, au contexte et aux priorités spécifiques des pays. L'élimination du carbone pourrait constituer une étape supplémentaire du cycle circulaire, au-delà du cycle de réduction, de réutilisation et de recyclage, et elle pourrait avoir des retombées positives pour l'extraction des ressources naturelles en réduisant les émissions.

Suisse – Règles sur le recyclage des déchets plastiques et électroniques (Loi sur la protection de l'environnement et Ordonnance sur les emballages pour boissons, par exemple)

Système national de recyclage du PET, des contenants pour boissons fabriqués à partir d'aluminium et des bouteilles en verre au titre d'une réglementation fédérale et d'un seuil minimal de recyclage (une taxe sera introduite seulement si le seuil de recyclage n'est pas atteint). Les bouteilles usagées qui ne peuvent être recyclées sont incinérées afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Pour les équipements électriques et électroniques, une contribution anticipée de recyclage est incluse dans le prix d'achat.

Échange de données d'expérience

États-Unis – Gestion durable des matières et Stratégie nationale pour le recyclage

La notion de gestion durable des matières a trait à l'utilisation et à la réutilisation systémiques et productives des matières tout au long de leur cycle de vie, de façon à limiter les effets sur l'environnement. La Stratégie nationale pour le recyclage vise à créer un système national de recyclage plus résilient et d'un meilleur rapport coût-efficacité, ainsi qu'à instaurer un accès plus équitable aux services de recyclage pour réduire les déchets tout en favorisant le recyclage et le commerce des matières recyclées.

4.4 Politiques liées au commerce

4.10. Les exposés présentés par les parties prenantes et le Secrétariat ont contribué aux discussions entre les Membres sur les politiques liées au commerce.

Exposés

Secrétariat des Conventions BRS – Identification des marchandises usagées et commerce des matériaux recyclés, travaux sur les procédures de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) et mises à jour récentes de la Convention de Bâle en vue d'aborder la question du commerce des déchets électroniques
Perspectives liées au commerce des déchets électroniques, notamment le potentiel élevé de recyclage qu'il présente, travaux sur les procédures de PIC visant à contrôler les mouvements transfrontières de déchets, et mises à jour récentes de la Convention de Bâle établissant que le commerce des déchets électroniques doit respecter les procédures de PIC et la gestion écologiquement rationnelle des déchets.

ICC – Économie circulaire et commerce international: options pour l'OMC

L'exposé a fourni un aperçu des obstacles liés à la politique commerciale qui affectent la transition vers l'économie circulaire, comme les normes et l'évaluation de la conformité, les restrictions à l'exportation, les subventions, la classification des produits en fin de vie, la protection tarifaire ou les restrictions quantitatives, et a souligné les difficultés rencontrées pour mesurer le commerce des matières premières secondaires, des marchandises d'occasion et des marchandises destinées à la remanufacturation du fait de l'absence de codes du SH spécifiques. S'agissant des options pour des éléments livrables possibles à l'OMC, il a été suggéré que les Membres pourraient inclure les marchandises et services de l'économie circulaire dans les discussions éventuellement relancées sur les biens et services environnementaux, relancer et étendre les travaux antérieurs sur les mesures non tarifaires visant les produits remanufacturés, ou œuvrer à un ensemble de principes communs et de meilleures pratiques sectorielles concernant les mesures liées au commerce qui se rapportent à l'économie circulaire.

OCDE – Possibilités et difficultés liées à l'établissement de chaînes d'approvisionnement inversées transfrontières

Selon les conclusions issues du rapport intitulé "Securing reverse supply chains for a resource efficient and circular economy: What role for trade facilitation mechanism and standards?" (Établir des chaînes d'approvisionnement inversées pour mettre en place une économie circulaire économe en ressources: quel rôle pour les mécanismes et les normes de facilitation des échanges?), les potentiels obstacles au commerce auxquels se heurtent les déchets et les produits en fin de vie incluent les restrictions commerciales, les contraintes procédurales et les problèmes de définition. Parmi les mesures visant à promouvoir les chaînes d'approvisionnement inversées en faveur d'une économie circulaire économe en ressources figurent les mécanismes de facilitation des échanges, les normes sur les installations de récupération des déchets et les produits en fin de vie, l'écoconception, la lutte contre le commerce illégal des déchets et le traitement des restrictions commerciales dans la mesure du possible.

WEF – Approches verticales et horizontales possibles pour le commerce circulaire

Exposé portant sur les difficultés liées au commerce et les solutions possibles pour améliorer le recyclage des déchets électroniques, ainsi que sur ce que la politique commerciale peut faire d'une manière plus large pour soutenir l'élan en faveur d'une économie circulaire mondiale. Les débouchés liés au recyclage des déchets électroniques incluaient l'exploitation d'un marché d'environ 57 milliards d'USD pour des matières comme le fer, le cuivre et l'or, et des matières essentielles pour la transition énergétique verte; la création de nouveaux emplois; et la réduction des émissions en remplaçant l'extraction primaire des matériaux par le recyclage. L'exposé a aussi appelé l'attention sur les difficultés liées au mouvement transfrontières des produits électroniques et de leurs déchets dans le cadre de la procédure de PIC de la Convention de Bâle et a suggéré d'étudier les possibilités offertes par le numérique et d'améliorer la coopération entre la politique environnementale et la politique commerciale afin d'utiliser les compétences en matière de facilitation des échanges dans le cadre de la gestion du commerce des déchets dangereux.

Secrétariat de l'OMD – Difficultés pour faire la distinction entre les marchandises usagées et les matériaux recyclés, d'une part, et les déchets, d'autre part, dans le cadre des procédures douanières

Présentation des difficultés rencontrées par les autorités douanières et le SH pour déterminer si les biens étaient recyclés et propositions de solutions globales passant par la mise à jour des codes du SH, ainsi que d'autres mesures telles que les certifications et les permis, afin de faciliter le commerce circulaire.

Secrétariat de l'OMC – Aperçu des politiques liées au commerce, des aspects sectoriels et d'autres éléments pouvant servir de fondement pour un exercice de cartographie

Aperçu des politiques liées au commerce, y compris les flux commerciaux de biens et de services liés à l'économie circulaire, des mesures liées au commerce en rapport avec les activités de l'économie circulaire notifiées par les Membres, ainsi que des exemples de politiques d'économie circulaire partagés par les Membres lors de discussions antérieures.

4.11. Les Membres ont généralement souligné que le commerce pouvait jouer un rôle important dans le soutien de la transition vers une économie circulaire et ont mentionné diverses questions de politique commerciale liées aux chaînes d'approvisionnement inversées, aux déchets et aux autres produits, et plus largement à l'économie circulaire. Parmi les questions soulevées figurent entre autres l'appui que la facilitation des échanges et les systèmes connexes peuvent représenter pour les chaînes d'approvisionnement inversées; la collaboration entre les arrangements liés à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et les programmes relevant de l'OMD; les difficultés rencontrées par les pays en développement en ce qui concerne la gestion des déchets importés et le besoin de renforcer les capacités et d'apporter une assistance technologique pour aider ces pays à améliorer leurs capacités de recyclage et d'élimination sans danger des déchets; l'importance d'avoir des règles claires concernant la distinction entre les déchets et les autres produits pour favoriser les processus de conservation de la valeur tout en protégeant l'environnement et la santé des personnes; le besoin d'obtenir davantage de renseignements douaniers détaillés pour pouvoir faire la distinction entre les déchets et les matériaux recyclables; le besoin de coopérer concernant les obstacles techniques au commerce, y compris les différentes normes relatives à la conception et au conditionnement des produits; le besoin d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits recyclés et remanufacturés, y compris en ne les traitant pas comme des déchets, ce qui, selon certains membres, est sans préjudice de la Convention de Bâle; le besoin de mieux intégrer les matériaux recyclés dans la conception des produits et des emballages; et les possibilités découlant du partage de renseignements sur les initiatives régionales liées à l'économie circulaire en vue d'éclairer la manière dont les pays en développement et les PMA Membres peuvent travailler avec les partenaires régionaux pour créer des chaînes de valeur circulaires.

4.5 Contributions des parties prenantes

4.12. Les parties prenantes ont contribué de manière substantielle et approfondie aux discussions du Groupe de travail. Entre autres interventions, on peut mentionner celle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a partagé des renseignements sur les projets en cours pour promouvoir la circularité dans les chaînes de valeur durables du textile, sur la base du rapport sur la durabilité et la circularité dans les chaînes de valeur du textile, celle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), qui a partagé des renseignements sur un rapport d'orientation intitulé Accélérer la transition vers une économie circulaire: solution envisageable pour exploiter le potentiel du commerce et de la coopération économique et celle de l'ONUDI, qui a fourni des renseignements actualisés sur son cadre de programmation visant à faire progresser l'industrie neutre pour le climat et l'économie circulaire et à mettre l'accent sur les chaînes de valeur qui pouvaient donner lieu à des transformations structurelles telles que la bioéconomie, les matières plastiques, les textiles, les produits électroniques ou la construction.

4.13. Les parties prenantes ont attiré l'attention sur un certain nombre d'éléments qui pouvaient être abordés dans le cadre des discussions, y compris le besoin de renforcer la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur, d'améliorer la clarté des définitions et de la classification des déchets, d'harmoniser les normes relatives à l'économie circulaire, de répertorier les politiques relatives à l'économie circulaire ayant une incidence sur le commerce tout au long du cycle de vie des produits, ou de mettre l'accent sur les chaînes de valeur clés dans des secteurs comme ceux des produits électroniques, des produits chimiques, des textiles ou de l'agriculture. Les parties prenantes ont proposé de contribuer aux discussions en partageant leurs expériences dans d'autres instances ou avec des outils existants, concernant par exemple le jeu d'instruments de la CEE-ONU pour la transparence et la traçabilité, qui permet de suivre les effets environnementaux et sociaux tout au long des chaînes d'approvisionnement du coton, du cuir, des minéraux et de l'agroalimentaire, la participation de l'ONUDI à un comité technique de l'ISO chargé de définir les pratiques relatives à l'économie circulaire, ou la participation du WEF au conseil d'administration de la Plate-forme pour l'accélération de l'économie circulaire (PACE). Les parties prenantes ont aussi souligné qu'il était important de tenir compte de l'incidence de l'utilisation des ressources pour les pays en développement et d'assurer une transition juste vers une économie circulaire.

5 SUBVENTIONS

5.1. La Déclaration ministérielle et les questions d'orientation ci-après figurant dans le plan de travail ont permis d'orienter les discussions sur les subventions:

- Comment identifier les effets des subventions pertinentes sur l'environnement et le commerce?

- Quels sont les renseignements disponibles pour mieux comprendre ces effets et où y a-t-il des lacunes en matière d'information?
- Quelles sont les possibilités de remédier aux impacts environnementaux des subventions à l'OMC?

5.2. Le domaine thématique des subventions a été examiné lors de la réunion plénière et des réunions du Groupe de travail mentionnées ci-après. Aux réunions plénières du 31 mars et du 11 avril, les Membres ont entendu un exposé présenté par l'Institut international du développement durable (IIDD) sur les différents types de subventions applicables aux combustibles fossiles et à l'agriculture, et ils ont fait part de leurs priorités pour les discussions du Groupe de travail informel. À la réunion du Groupe de travail du 18 mai, les exposés présentés par l'OCDE et le PNUE ont donné des aperçus des renseignements existants sur les subventions aux combustibles fossiles et des conclusions issues d'un rapport conjoint PNUE-FAO-UNDB concernant les effets des subventions agricoles sur la durabilité environnementale, respectivement. Les Membres ont partagé leurs expériences concernant la surveillance des subventions. À la réunion plénière du 19 juillet, les Membres ont fait part de leurs vues sur les éléments qu'ils considéraient important que le Groupe de travail aborde. La réunion du Groupe de travail du 5 octobre a porté sur la transparence et les méthodes utilisées pour évaluer les effets environnementaux, et des exposés ont été présentés par le Secrétariat de l'OMC sur les notifications de subventions liées à l'environnement dans la Base de données sur l'environnement (BDE) de l'Organisation, par l'OCDE sur les effets des subventions au secteur industriel sur l'environnement et par l'IIDD sur les sources d'éléments de preuves permettant d'évaluer les effets des subventions à la pêche sur l'environnement. Les Membres ont également examiné les possibilités de remédier aux effets environnementaux et la question de l'identification des lacunes en matière d'information.

5.1 Intérêts et approche

5.3. Les Membres ont dit vouloir aborder un vaste éventail de sujets dans le cadre des discussions du groupe, y compris les subventions agricoles, les subventions aux combustibles fossiles, les subventions au secteur industriel et les subventions vertes. Certains ont indiqué que le taux d'émissions élevé du secteur de l'agriculture et l'incidence des subventions sur les émissions de gaz à effet de serre pouvaient appeler un examen plus approfondi, bien que certains Membres fait valoir qu'il serait plus adapté de mener cet examen dans d'autres enceintes. Plusieurs Membres ont aussi indiqué que les subventions aux combustibles fossiles et les subventions au secteur industriel étaient de potentiels sujets de discussion en raison des fortes émissions de ces secteurs, alors que d'autres ont suggéré de tenir ces discussions dans d'autres enceintes.

5.4. Un certain nombre de Membres ont manifesté de l'intérêt pour la poursuite des discussions sur les effets des subventions agricoles sur l'environnement. Ces Membres ont insisté sur le fait que la réduction des subventions agricoles pouvait contribuer à réduire les émissions de carbone et sur les liens entre le soutien à l'agriculture et les effets environnementaux tels que la déforestation, la dégradation de la biodiversité et la surconsommation de l'eau, qui pouvaient être des éléments qu'il était pertinent d'aborder dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Il a été noté que les subventions agricoles se concentraient dans un petit nombre de pays Membres et créaient des distorsions sur les marchés internationaux, car de nombreux pays en développement ne disposaient pas des ressources budgétaires suffisantes pour subventionner l'agriculture. D'autres Membres ont suggéré que le Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire serait l'instance appropriée pour discuter de la réforme de l'agriculture, y compris concernant les subventions, et que les Discussions structurées devaient éviter de faire double emploi avec les activités d'autres organes de l'OMC.

5.5. En ce qui concerne les subventions aux combustibles fossiles, l'importance de mettre progressivement fin aux subventions inefficaces qui favorisaient le gaspillage a été admise par divers Membres. Plusieurs Membres ont estimé que les travaux des Discussions structurées relatifs aux subventions pouvaient donner des orientations concernant la réforme des subventions aux combustibles fossiles, l'amélioration de la transparence et l'identification des lacunes en matière d'information. Certains Membres ont souligné les efforts déployés et les engagements pris pour réformer les subventions aux combustibles fossiles dans différentes instances internationales, parmi lesquelles la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le G-7, le G-20, l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS) et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), et ils ont suggéré de renforcer la compréhension, dans le cadre des Discussions structurées, concernant l'ampleur et les effets des

subventions aux combustibles fossiles. Un autre Membre a noté que le fait de régler la question des subventions aux combustibles fossiles pouvait aussi présenter des défis, en particulier pour les pays en développement, et a souligné qu'il était important de veiller à ce que la transition soit progressive et offre des possibilités inclusives de développement durable. Il a aussi été estimé que les débats ne devraient pas faire double emploi avec les travaux qui auraient lieu dans le cadre de l'initiative pour la réforme des subventions aux combustibles fossiles et que les discussions à ce sujet devraient avoir lieu dans ce cadre.

5.6. Plusieurs Membres ont aussi préconisé d'inclure les subventions au secteur industriel dans la discussion. Il a été noté que les émissions des industries métallurgiques représentaient à elles seules 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et que les subventions au secteur industriel qui entraînaient une surcapacité avaient un effet important sur le commerce et l'environnement, en particulier dans les secteurs à forte intensité d'émissions comme la sidérurgie.

5.7. Il a aussi été suggéré que les discussions pourraient aborder la question des subventions "vertes" ou positives pour l'environnement afin de contribuer à la transition vers des processus de production et des sources d'énergie durables. Les discussions sur ce sujet pouvaient favoriser l'acquisition d'expérience dans le cadre de l'OMC concernant les incidences sur le commerce des subventions positives pour l'environnement, afin de compléter les connaissances existantes sur les incidences des subventions sur le commerce.

5.8. En ce qui concerne les potentiels travaux futurs, plusieurs Membres ont insisté sur le fait que la transparence et la disponibilité de données de qualité constituaient une priorité. Les travaux futurs pourraient aussi porter sur les possibilités de diffusion des mesures prévues ou sur l'obtention de données auprès des organisations internationales compétentes afin de parvenir à une compréhension commune fondée sur des données probantes. Plusieurs Membres ont déclaré soutenir l'idée de faire porter les discussions sur les effets des subventions agricoles et des subventions liées à la transition vers une économie à faible émission de carbone sur l'environnement. En outre, certains ont indiqué des priorités différentes en ce qui concerne les subventions à examiner, notamment les subventions industrielles, les subventions aux combustibles fossiles ou les subventions vertes. Plusieurs Membres se sont par ailleurs dits intéressés à échanger des données d'expérience dans le domaine de la conception des subventions, notamment pour ce qui est de la manière de concevoir des subventions vertes tout en minimisant les distorsions commerciales. Il a été estimé que des discussions élargies sur les subventions pourraient aussi fournir des possibilités d'accroître la transparence et de partager des données d'expérience pour étudier les moyens effectifs d'améliorer la conception, de rationaliser ou d'éliminer progressivement les subventions, le cas échéant, en fonction des circonstances nationales.

5.2 Transparence et méthodes relatives aux données

5.9. Les exposés présentés par les parties prenantes et le Secrétariat ont illustré la disponibilité des données et les lacunes en matière d'information sur les subventions, ainsi que les méthodes et les conclusions relatives aux effets environnementaux.

Exposés
<p>IIID - Sources d'éléments de preuve permettant d'évaluer les effets des subventions à la pêche sur l'environnement et manières dont ces éléments de preuve peuvent éclairer les politiques</p> <p>Études de cas et modélisation donnant des indications différenciées sur le degré de nuisance des subventions pour l'environnement et manières dont ces indications informent les choix en matière de politique dans les négociations sur les subventions à la pêche.</p>
<p>IIID - Exposé général sur les subventions aux combustibles fossiles et les subventions agricoles, les renseignements disponibles et les aspects relatifs à l'environnement et au développement qui touchent au commerce</p> <p>En ce qui concerne les subventions aux combustibles fossiles, les intervenants ont présenté des éléments de définition et des estimations du montant de ces subventions dans le monde, d'où il ressort que les subventions aux combustibles fossiles sont nettement plus importantes que les subventions aux énergies renouvelables à l'échelle mondiale. Pour ce qui est des subventions agricoles, les intervenants ont présenté des estimations sur le montant de ces subventions à l'échelle mondiale, leurs conséquences mondiales et spécifiques pour l'environnement, et les possibilités qui existent de réorienter ces subventions vers des objectifs plus favorables à l'environnement.</p>

Exposés

OCDE – Effets des subventions au secteur industriel sur l'environnement, sur la base des conclusions issues d'un rapport à paraître intitulé "The climate implications of government support in aluminium smelting and steelmaking" (Conséquences sur le climat du soutien public dans les domaines de la fonte d'aluminium et de la production d'acier)

Les conclusions d'un rapport à paraître sur le soutien public dans les domaines de la fonte d'aluminium et de la production d'acier indiquaient qu'un tel soutien faisait augmenter les émissions i) principalement parce que l'augmentation de la production entraînait des émissions (effet sur l'échelle), mais aussi en raison ii) d'une intensité d'émission plus élevée des principaux bénéficiaires (effet sur la composition) et iii) d'une contribution limitée à la réduction des émissions (effet sur la technique).

OCDE – Aperçu de l'inventaire des mesures de soutien pour les combustibles fossiles de l'OCDE, des méthodes pour évaluer les subventions aux combustibles fossiles, ainsi que des renseignements existants et des lacunes en matière d'information concernant les subventions aux combustibles fossiles

Les travaux concernant le suivi des subventions aux combustibles fossiles ont mis en relief le besoin de données plus détaillées pour suivre les progrès accomplis dans le cadre de la réforme de ces subventions et ont encouragé les processus tels que l'établissement de rapports et les examens par des pairs pour améliorer la transparence et identifier les mesures devant être réformées.

PNUE – Aperçu du rapport conjoint PNUE-FAO-UNDB ("Une opportunité de plusieurs milliards de dollars: réorienter le soutien agricole pour transformer les systèmes alimentaires") sur les mesures de soutien agricole dans le contexte de la durabilité environnementale

L'exposé a porté sur les effets négatifs du soutien agricole sur l'environnement (par exemple à cause de l'utilisation excessive ou incorrecte des pesticides et des engrais) et la réorientation de ce soutien vers l'investissement dans des biens et services publics pour l'agriculture, dans le but de stimuler la productivité, des réduire les effets négatifs sur l'environnement et d'obtenir de meilleurs résultats sociaux.

Secrétariat de l'OMC – Subventions liées à l'environnement figurant dans la Base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC

Aperçu des subventions liées à l'environnement figurant dans la BDE. En 2021, les Membres avaient soumis 125 notifications concernant des subventions couvrant 1 141 mesures de subventions. Les subventions liées à l'environnement étaient principalement notifiées au titre de l'Accord SMC et de l'Accord sur l'agriculture, les objectifs les plus fréquents étant les énergies alternatives et renouvelables, la gestion durable de l'agriculture et la gestion et la préservation de l'eau. Un nombre croissant d'entrées dans la BDE provenaient des rapports d'EPC.

5.10. Les Membres ont souligné l'importance des données pour déterminer les effets des subventions sur l'environnement. Plusieurs Membres ont indiqué qu'une plus grande transparence était nécessaire et qu'il fallait améliorer le suivi et la notification des subventions. Il a été noté que les conclusions empiriques sur la corrélation entre l'intensité des émissions et le soutien public devraient encourager une intensification des travaux visant à remédier aux subventions nuisibles à l'environnement. En outre, une analyse fondée sur des données probantes des effets de ce soutien pourrait contribuer à améliorer la conception des subventions et à réduire au minimum les externalités négatives, y compris en évaluant le cadre réglementaire et en tenant compte des effets sociaux et en matière de développement. Il a aussi été dit qu'il serait intéressant de mener davantage de recherches sur l'incidence sur le commerce des subventions positives pour l'environnement, car cela pourrait fournir des éclairages sur leur conception.

5.11. Les Membres ont souligné à quel point il était difficile d'évaluer les effets environnementaux potentiels des subventions compte tenu des lacunes en matière de données. Le nombre limité de notifications concernant les subventions à l'OMC a été signalé; en effet, seul un tiers environ des Membres avaient présenté les notifications requises en matière de subventions en 2021. L'amélioration de la transparence et la collecte de données qualitatives étaient considérées comme la première étape vers la réalisation d'une analyse concluante. Il a été suggéré d'améliorer la transparence concernant les subventions à l'OMC par le biais des mécanismes existants tels que les notifications ou les examens des politiques commerciales. Il a aussi été suggéré qu'un meilleur partage des renseignements relatifs aux initiatives nationales dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale était susceptible de contribuer à l'identification des subventions nuisibles à l'environnement, ce qui pourrait compléter les discussions relatives aux implications politiques dans le cadre du CCE et du Comité SMC.

5.12. Les Membres ont indiqué que des renseignements plus détaillés sur les inventaires nationaux des subventions aux combustibles fossiles étaient nécessaires, citant l'exemple des examens volontaires par les pairs menés dans le cadre de diverses instances comme le G-20 ou l'APEC. Soulignant que l'inventaire de l'OCDE était très utile pour faire le point sur les subventions aux combustibles fossiles, les Membres ont ajouté que les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale pouvaient accroître la transparence en la matière.

5.13. L'Union européenne a partagé des renseignements sur une [boîte à outils](#) pour l'élimination progressive de ces subventions en Europe, qui permettait d'étudier la portée des subventions nuisibles à l'environnement et de déterminer lesquelles pouvaient être réduites ou éliminées.

5.14. Certains Membres ont salué l'idée de créer une matrice des subventions en fonction de leurs effets sur le commerce (ayant des effets de distorsion/n'ayant pas d'effets de distorsion) et sur l'environnement (positifs/négatifs), qui pourrait éclairer les discussions sur la réforme des subventions. Il a aussi été suggéré qu'un examen des études existantes sur les subventions et l'environnement et sur les pratiques actuelles des Membres pourrait constituer la base des débats futurs dans le cadre des Discussions structurées.

5.3 Contributions des parties prenantes

5.15. Les parties prenantes ont contribué à la discussion par le biais d'exposés et d'interventions pendant les réunions. Le TESS a notamment indiqué que les débats menés dans le cadre des Discussions structurées pouvaient permettre d'évaluer la mesure dans laquelle les disciplines existantes ou les négociations en cours pouvaient être complétées par une approche axée sur l'incidence des subventions sur le développement durable, indépendamment de leurs effets de distorsion des échanges. Il a souligné les efforts qu'il mène pour mobiliser des compétences afin de contribuer à axer les discussions sur les objectifs de durabilité et les conditions dans le domaine des subventions et de commencer à identifier les possibilités de faire avancer les discussions dans ce domaine, en tenant compte des impératifs environnementaux et des perspectives du commerce et du développement durable au sens large.

6 AUTRES DISCUSSIONS TENUES DANS LE CADRE DES RÉUNIONS PLÉNIÈRES

6.1. En plus des quatre domaines de travail thématiques, d'autres discussions ont également eu lieu lors des réunions plénières. Elles ont entre autres mis l'accent sur la dimension développement dans les quatre groupes de travail en ce qui concerne les défis et les possibilités en matière de commerce durable, ainsi que sur les perspectives de différentes régions.

Défis et possibilités en matière de commerce durable

6.2. À la suite de propos liminaires du Cadre intégré renforcé (CIR), l'Overseas Development Institute (ODI) a présenté les principaux aspects d'un projet financé par le CIR intitulé "[Aligning climate and trade policy for LDCs and graduates](#)" ([Concilier les politiques climatiques et les politiques commerciales des PMA et des pays sortis de la catégorie des PMA](#)). L'exposé a souligné qu'il était important d'accroître le financement de l'action climatique par le biais de l'Aide pour le commerce, de relier le transfert des technologies et le renforcement des capacités en vue de libéraliser le commerce des biens et services environnementaux, de définir plus clairement le rôle du transfert des technologies en faveur des PMA dans l'économie circulaire et de soutenir la mise en place de cadres réglementaires durables dans les PMA.

6.3. Au nom du groupe des PMA, le représentant du Tchad a souligné les difficultés que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets posaient aux PMA, notamment la nécessité de réduire la pauvreté tout en favorisant une croissance économique propre et en augmentant la participation de ces pays au commerce mondial, y compris par le biais de mécanismes de transfert des technologies.

Séances régionales

6.4. Dans le cadre de trois séances régionales, des données d'expérience intéressantes à la fois le commerce, les changements climatiques et le développement durable ont été communiquées.

6.5. Lors de la séance régionale sur l'Asie-Pacifique, les exposés ont porté sur la mise en place d'un guichet unique pour accélérer le dédouanement à la frontière du Vanuatu, sur les expériences concernant le commerce de biens et services environnementaux dans les pays membres de l'APEC, y compris une ventilation des marchandises figurant sur la Liste des biens environnementaux de l'APEC, et sur les efforts déployés par le Viet Nam pour promouvoir la compétitivité verte et la durabilité conformément aux ODD.

6.6. Lors de la séance régionale sur l'Afrique, la Banque africaine de développement (BAfD) a fait part de ses perspectives sur l'économie circulaire en donnant des exemples d'efforts de renforcement des capacités et d'assistance technique, sur la base des conclusions issues d'une enquête sur les feuilles de route nationales relatives à l'économie circulaire, l'Alliance globale du karité a mis en avant l'interaction entre le commerce et le développement durable en donnant l'exemple de produits du karité qui avaient permis de créer des emplois et de protéger la faune et la flore sauvages, et l'Earth Builders Association a fait part de son expérience concernant la collaboration technologique Sud-Sud dans le but de mettre au point des outils de construction innovants pour réduire l'utilisation des ressources.

6.7. Lors de la séance sur l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture a souligné la contribution de la bioéconomie en ce qui concerne la promotion de la croissance économique et sociale et la décarbonation, Agroicone a présenté l'expérience du secteur privé au Brésil concernant le soutien mutuel entre l'agriculture et le développement durable, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont décrit, dans un exposé conjoint, la protection de la chaîne de valeur du strombe géant grâce à Blue BioTrade, un programme visant à commercialiser les marchandises et les services conformément aux lignes directrices en matière de durabilité, y compris concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et Paccari a souligné les efforts déployés par la société pour s'approvisionner de manière responsable en produits de la chaîne de valeur du cacao et produire et commercialiser ces produits de manière durable, y compris en adhérant à des normes de durabilité facultatives, en utilisant des emballages compostables et en œuvrant à la réduction des émissions en opérant une transition vers des sources d'énergie renouvelables.
